

Nicolas Sarkozy durcit le ton contre les magistrats

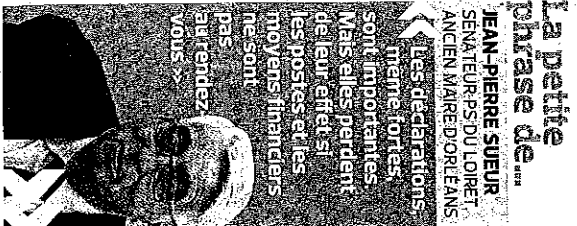
Hier à Orléans, le chef de l'État a annoncé que les jurés populaires seraient mis en place d'« ici à la fin de l'année ».

CHARLES JACQU
ENVOIE SPECIAL A ORLÉANS

JUSTICE Retour aux fondamentaux. Après le discours de Grenoble, en juillet, Nicolas Sarkozy a lancé

la nouvelle attaque pour dénoncer « les dysfonctionnements » de la police et de la justice dans le suivi judiciaire et policier de Tony Meillon, l'homme soupçonné d'avoir tué et démembré Laëtitia Perrais, en Loire-Atlantique.

Le chef de l'État n'avait pas visité un commissariat depuis cinq mois, et il est donc arrivé avec l'intention de frapper fort. Flanqué des ministres de l'Intérieur et de la Justice, Brice Hortefeux et Michel Mercier, il a visité une antenne de police de la ville d'Orléans, pionnière en matière de « vidéoprotection ». Le préfet lui a présenté des graphiques



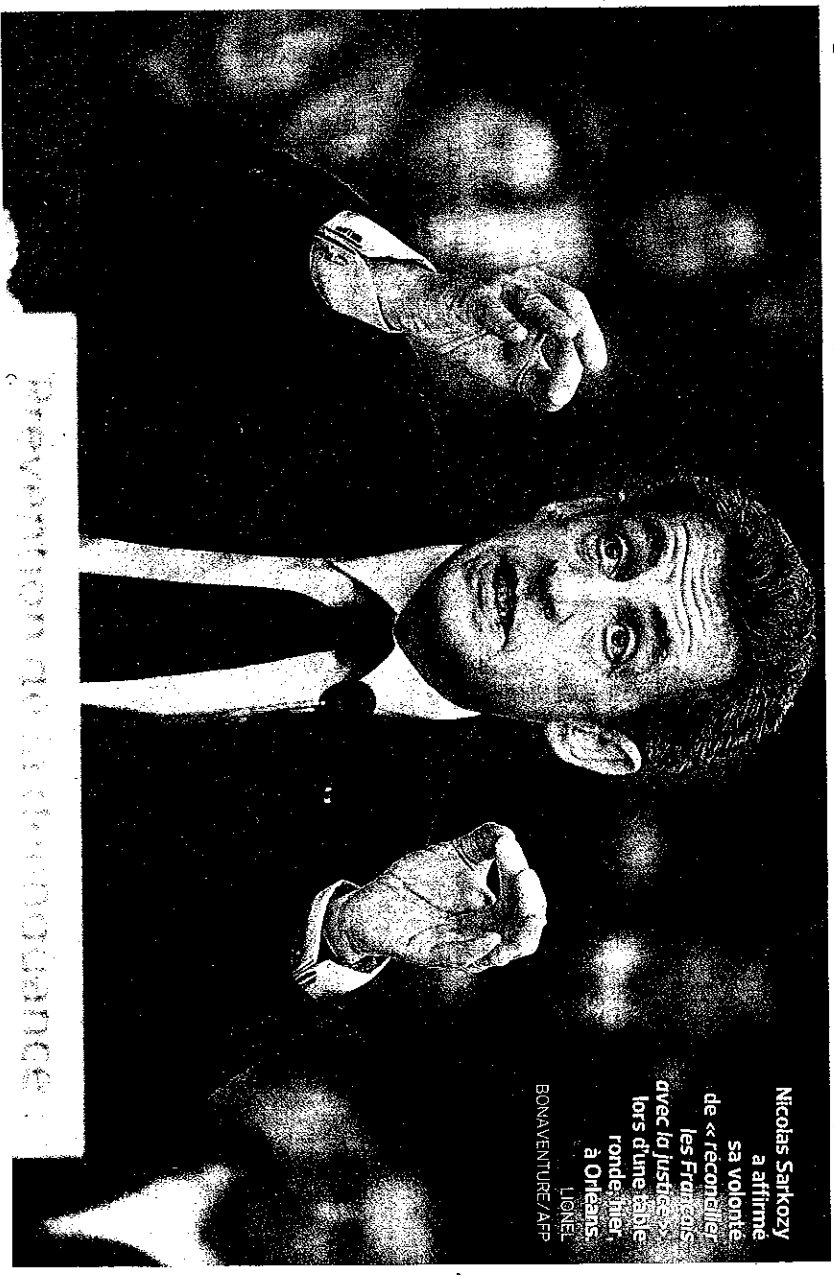
La petite phrase de...
JEAN-PIERRE SIEUR
SENATEUR PS DU LOIRET,
ANCIENT MAIRE D'ORLÉANS

« Les déclarations sont importantes, mais elles perdent de leur efficacité les postes et les moyens financiers ne sont pas au rendez-vous ».

Sarkozy a même soupesé un pistolet Mauter. Mais, très vite, le sujet du jour s'est imposé : l'affaire Laëtitia. « Notre devoir, c'est de protéger la société de ces monstres, je dis "monstre" parce que je crois qu'il y a un moment où il faut employer les mots qui correspondent aux situations et ne pas se voiler la réalité », a-t-il déclaré lors d'un échange avec des policiers, bien décidé à ne pas se laisser dépasser sur sa droite par Marine Le Pen.

« C'est une faute »

« Quand on laisse sortir de prison un individu comme le présumé coupable sans s'assurer qu'il sera suivi par un conseiller d'insertion, c'est une faute », a-t-il dit. « Ceux qui ont converti ou laissé faire cette faute seront sanctionnés, c'est la règle (...) quand il y a une faute qui conduit à un tel engorgement, nos compatriotes ne comprendraient pas qu'il n'y ait pas de sanction », a-t-il ajouté. Les agents de probation de Loire-Atlantique et les magistrats, qui nient toute faute,



Nicolas Sarkozy a affirmé sa volonté de « réconcilier les Français avec la justice », lors d'une table ronde, hier, à Orléans.
LIONEL BONNAVENTURE/AFAP

se sont aussitôt mis en grève (lire ci-dessous). Ils soulignent que le suivi de Tony Meillon, comme de 800 autres détenus, avait été abandonné, avec l'accord écrit des autorités. « Il y a eu une faute policière et trois fautes judiciaires », maintient l'entourage du président. Qui cite en exemple l'importance accordée par les juges « à la dernière infraction (outrage à magistrat, NDLR) plutôt qu'à l'ensemble

de son parcours criminel, pourtant très chargé ». Tout en conservant, sur la forme, la retenue qu'il observe depuis le début de l'année, le chef de l'État n'a donc pas hésité à souffler sur les braises de son vieux contentieux avec les magistrats.

Alors que nombreux, à gauche, l'accusent de surjouer l'indignation et de réclamer des sanctions chaque fois plus lourdes sans conséquences sur le terrain, Nicolas Sarkozy s'est défendu de basculer dans les facilités d'une République compassionnelle, chaque fois qu'un fait divers sinistre occupe les unes des journaux. « Quand je reçois le père et la mère adoptifs de Laëtitia, je comprends leur colère », a-t-il dit. « Il est important (pour les victimes, NDLR), quand elles sont au comble du malheur, qu'elles puissent exprimer leur douleur au plus haut niveau de l'État. Or alors nous ne sommes pas une démocratie, ou alors nous ne sommes plus des hommes, nous sommes juste des machines », a-t-il expliqué.

100 000 peines de prison ne sont pas exécutées

100 000 PEINES de prison en souffrance - c'est-à-dire 100 000 personnes condamnées mais actuellement non incarcérées : c'est le chiffre noir - un record - qu'a découvert la Chancellerie. Ce chiffre a enflé, beaucoup enflé. C'est pourquoi Michel Mercier a convoqué mercredi les chefs de cour des 14 juridictions qui affichent les plus mauvaises performances - le plus souvent les tribunaux ancrés dans les grandes agglomérations comme Paris, Bobigny, Créteil, Évry ou Pontoise en Ile-de-France ou encore Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Lille, etc. Ces juridictions devront passer avec le ministère des « contrats d'objectifs », en échange de quoi elles pourraient bénéficier de moyens supplémentaires pour désengorger leurs services, et accélérer le traitement des dossiers.

La mise en œuvre des peines prononcées par la justice est un maillon faible de la chaîne pénale française. Lorsque les personnes condamnées ne sont pas directement placées sous mandat de dépôt, c'est-à-dire menottées à la sortie de l'audience et directement envoyées sous les verrous, il n'est pas rare que plusieurs mois s'écoulent avant qu'une convocation ne soit adressée au condamné. Encore celle-ci ne lui parvient-elle que si l'adresse dont dispose le tribunal est la bonne... Par ailleurs, « près d'une personne sur cinq environ ne se présente pas à l'audience », explique Marthe Lebrun, présidente nationale de l'association des juges d'application des peines. Une partie des jugements se traduit ainsi par une inscription au fichier des personnes recherchées...

La majorité des condamnations à l'emprisonnement qui restent « en attente d'exécution », selon l'expression pudique du ministère - une attente qui peut durer plus d'un an - est constituée de peines de courte durée.

L'engorgement se situe à plusieurs niveaux. D'abord dans les greffes, ces petites mains du service de la justice. En 2005, Jean-Luc Warrmann, président de la commission des lois, avait découvert, à l'occasion de la rédaction d'un rapport sur l'application des peines, que des dizaines de milliers de jugements étaient stockés dans les cartons des greffes en attente de traitement.

La signification d'un jugement à l'intéressé est un processus « qui ne nécessite pas moins de 5 allers-retours entre le service du greffe, le service de l'exécution des peines et les huissiers », note à regret l'inspection des services judiciaires dans son dernier rapport d'évaluation. Au stade suivant, les juges d'application eux-mêmes peinent à absorber la demande, qui a beaucoup crû depuis le vote de la loi pénitentiaire en 2009 : les aménagements de peine - à la place de la prison pour les condamnations les moins lourdes, où en fin de parcours pénitentiaire - sont largement encouragés.

Le drame de Pomme à également révélé que près de la moitié des services pénitentiaires d'insertion et de probation, chargés d'assurer le suivi des personnes condamnées qui bénéficient d'un aménagement de leur peine de prison, effectuent un tri dans les dossiers qu'ils prennent en main. ■

L.C.

Le monde judiciaire en ébullition

Le projet présidentiel de faire participer des jurés aux décisions de correctionnelle est vécu comme une marque supplémentaire de défiance

LAURENCE DE CHARETTE

« NOUS ÉTIONS des petits poids, maintenant nous sommes des citrons », souffle un magistrat. Le tribunal de grande instance de Nantes est en ébullition. Hier, l'ensemble des magistrats a voté le principe d'« une semaine sans audience » jusqu'au 10 février, en réaction aux dernières déclarations de Nicolas Sarkozy sur les sanctions qui devraient faire suite aux dysfonctionnements repérés

dans le traitement du dossier de Tony Meillon, assassin présumé de Laëtitia. Une fois n'est pas coutume, les policiers, eux aussi pointés du doigt pour leur suivi du récidiviste, ont apporté leur soutien au mouvement des magistrats. « Il y a une solidarité entre magistrats et policiers », a expliqué José Lhinares, secrétaire régional du syndicat de policiers Synergie Officiers.

« Injustice », « bousc émissaires » « chasse aux sorcières », les mots glissaient de bouche en bouche hier, si bien que le mouvement nantais a tout de suite fait monter la pression dans l'ensemble du corps. Christophe Regnard, président de l'USM, principal syndicat de magistrats, a rapidement embrayé en lançant le mot d'ordre à l'échelon national : des assemblées générales doivent se tenir sur l'ensemble du territoire. « Nous ferons comme les hôpitaux, nous n'assurons que les urgences », prévient-t-il.

Président « récidiviste »

Une manifestation nationale est annoncée pour la semaine prochaine. Les différents syndicats ont décidé de faire front commun, estimant que leurs collègues, victimes d'une surcharge de travail dont ils avaient averti la hiérarchie, n'ont pas commis de faute.

Le drame de Pomme tourne à l'affrontement entre le corps judiciaire et le gouvernement. Entre Nicolas Sarkozy et les magistrats, le climat est tendu.

Les juges ont alors le sentiment que leur indépendance est bafouée. Pour eux, le président est un « récidiviste ». « Ce n'est pas la première fois que le président parle comme hier, de présumé coupable », s'indigne un haut magistrat. Même lorsqu'il ne défend plus les policiers, le discours de Nicolas Sarkozy ne passe pas dans les tribunaux. Même si, après le passage tonitruant de Rachida Dati, Michèle Alliot-Marie, faute de réformer le Code pénal, a su caresser le corps dans le bon sens, ses blessures sont encore à nue.

Le projet présidentiel de faire participer des jurés aux décisions de correctionnelle est vécu comme une marque supplémentaire de défiance. Or, hier, Nicolas Sarkozy a répété sa détermination sur ce sujet en expliquant : « Plus personne ne pourra dire : il y a ceux d'en haut qui rendent la justice et il y a ceux d'en bas qui subissent la justice ».

Sentant monter la température, Nicolas Sarkozy a annoncé d'ici la fin de l'année la mise en place de jurés populaires.

ZOOM

Le Sénat rejette l'extension de la déchéance de nationalité

Le Sénat a rejeté hier, par 182 voix contre 156, l'extension de la déchéance de nationalité aux personnes ayant acquis la nationalité française depuis moins de dix ans et qui se sont rendues coupables de crime à l'encontre de personnes détentrices de l'autorité publique. Prévue par le projet de loi sur l'immigration déjà adopté en première lecture par l'Assemblée et repoussé au vu de Nicolas Sarkozy lors de son discours de Grenoble cet été, cette mesure avait été incluse, à l'automne, dans le projet de loi sur l'immigration préparé alors par Eric Besson. La gauche comme les centristes ont fait valoir qu'ils ne voulaient pas « créer deux catégories de Français ». La commission des lois du Sénat avait conservé l'extension de la déchéance de nationalité mais en avait réduit la portée en raccourcissant



Les magistrats